



Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 1^{er} mai 2017 à compter de 19 h 00 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Michel Picotte, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Josée Desrochers, conseillère au poste # 3
Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Francis Côté, conseiller au poste # 5
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 17-05-151

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté et d'y ajouter les points suivants:

- 10.7 Rapport final du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017*, pour approbation
- 10.8 Ajout d'une minuterie sur l'éclairage au Parc Noël-Dubé, pour approbation

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

2 Greffe

- 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017, pour approbation (doc)
- 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2017, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

- 4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
- 4.2 Dépôt des états des revenus et dépenses ainsi que des états comparatifs de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2017 (article 176.4 C.M), pour information (doc)
- 4.3 Autorisation pour assister au congrès 2017 de la FQM, les 28, 29 et 30 septembre 2017, pour approbation
- 4.4 Demande de participation financière pour le Gala Méritas des finissants de l'école Mgr-Euclide-Théberge (don de 150 \$ en 2016), pour approbation (doc)
- 4.5 Invitation au tournoi de golf Ville de Saint-Césaire le 2 juin 2017, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017

- 4.6 États financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation Ste-Angèle-de-Monnoir, pour approbation (doc)
- 4.7 Affectation du surplus non affecté à surplus affecté pour l'élimination des boues pour l'année 2016 au montant de 6 474,59 \$, pour approbation
- 4.8 Politique d'achat local pour les biens et services de moins de 25 000 \$, pour approbation (doc)

5 Sécurité publique

6 Transport– Voirie locale

- 6.1 Ajout de pierre sur les accotements, pour approbation (doc)
- 6.2 Remplacement de quatre lumières au garage municipal, pour approbation (doc)
- 6.3 Demande d'aide financière à Mme Claise Samson, députée de la circonscription d'Iberville, pour des travaux d'infrastructure de voirie à effectuer sur le chemin du Vide, pour approbation (doc)
- 6.4 Achat d'équipements pour les travaux publics, pour approbation (doc)
- 6.5 Panneaux de signalisation pour le partage de la route avec les cyclistes, pour approbation (doc)

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

- 7.1 Adoption du Règlement numéro 489-17 amendant le Règlement 481-17 afin de modifier la répartition à des fins de taxation, pour approbation (doc)
- 7.2 Demande de soumissions publiques pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration, approbation des documents d'appel d'offres et nomination de la responsable de l'appel d'offres, (documents de soumission déjà approuvés), pour approbation
- 7.3 Études préliminaires de mise à niveau du réservoir d'eau potable et du poste de pompage des eaux usées dans le cadre de TECQ, pour approbation (doc)
- 7.4 Mandat à l'heure à Les Services EXP inc. pour différentes études dans le cadre de TECQ, pour approbation

8 Santé et bien-être

9 Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Adoption du Règlement numéro 484-17 intitulé « *Plan d'urbanisme révisé de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir* », pour approbation (document déjà reçu)
- 9.2 Adoption du Règlement numéro 485-17 intitulé « *Règlement d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir* », pour approbation (document déjà reçu)

10 Loisirs et culture

- 10.1 Embauche du personnel pour le camp de jour 2017, pour approbation (doc)
- 10.2 Fête de la Famille 2017, pour approbation (doc)
- 10.3 Construction d'une scène permanente au Parc Noël-Dubé dans le cadre de TECQ, pour approbation (document à venir)
- 10.4 Demande d'autorisation du Club de vélo Explo Tour, pour l'utilisation du stationnement dans la rue des Loisirs dans le cadre de la randonnée à vélo du dimanche 30 mai, pour approbation (doc)
- 10.5 Demande de soumissions par invitations pour des travaux au Centre communautaire Charles-D'Auteuil (2^e appel), pour approbation (documents déjà présentés)
- 10.6 Offre de service pour plans et devis pour soumission pour le système de climatisation/chauffage au Centre communautaire, pour approbation (document à venir)

11 Affaires diverses

12 Correspondances

13 Période de questions no 2 réservée au public

14 Clôture de la séance

Il est également **résolu** que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-152

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 3 avril 2017 soit et est adopté tel que rédigé.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du Conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-153

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 avril 2017

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 24 avril 2017 soit et est adopté tel que rédigé.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du Conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 17-05-154

4.1 Approbation des comptes et salaires payés

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	150 076,40 \$
Salaires :	35 321,42 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4.2 Dépôt des états des revenus et dépenses ainsi que des états comparatifs de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2017 (article 176.4 C.M)

La directrice générale dépose, conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal, les états des revenus et dépenses de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir ainsi que les états comparatifs portant sur les revenus et dépenses prévues au budget et celles effectuées pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2017.

Résolution numéro 17-05-155

4.3 Autorisation pour assister au congrès 2017 de la FQM

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'autoriser le maire, M. Michel Picotte, deux conseillers ainsi que la directrice générale, Mme Pierrette Gendron, à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités FQM qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2017 au Centre des congrès de Québec.

Il est également **résolu** de payer les frais d'inscriptions au montant de 3 300 \$ taxes applicables incluses ainsi que les frais de déplacement et de séjour sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-156

4.4 Participation financière pour le Gala Méritas des finissants de l'école Mgr-Euclide-Théberge

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'accorder un montant de 150 \$ pour la remise d'une bourse lors du Gala Méritas de l'école Mgr-Euclide-Théberge, d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-190-01-971 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-157

4.5 Tournoi de golf de la Ville de Saint-Césaire le 2 juin 2017

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** de retenir deux billets pour le souper du tournoi de golf de la Ville de Saint-Césaire le 2 juin 2017, d'affecter un montant de 120 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-190-01-493 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-158

4.6 Approbation du rapport financier 2016 de l'OMH de Sainte-Angèle-de-Monnoir

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'accepter le rapport financier 2016 soumis par l'Office municipal d'habitation de Sainte-Angèle-de-Monnoir et dans lequel il est présenté un déficit de 78 672 \$ dont la Municipalité participe à 10 % de celui-ci soit pour un montant de 7 867 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-159

4.7 Affectation du surplus non affecté à surplus affecté pour l'élimination des boues pour l'année 2016

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** d'affecter, pour l'année 2016, un montant de 6 474,59 \$ du surplus accumulé non affecté « Élimination des boues » du poste budgétaire 55-1140-00-100 à surplus accumulé affecté « Élimination des boues au poste budgétaire 59-131-04-000 ».

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-160

4.8 *Politique d'achat local pour les biens et services de moins de 25 000 \$*

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'approuver la *Politique d'achat local pour les biens et services de moins de 25 000 \$* laquelle fait partie intégrante de la présente résolution et d'en faire la publicité dans l'Angevoix de Monnoir ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-161

6.1 Mandat à Excavation Claude Guertin inc. pour le rechargement des accotements

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de mandater Excavation Claude Guertin inc. pour exécuter les travaux de rechargement des accotements sur le chemin de la Grande-Ligne et la descente de la Côte-Double au montant maximal de 6 000 \$, d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-320-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-162

6.2 Remplacement de quatre luminaires au garage municipal

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** de remplacer quatre luminaires au garage municipal, d'affecter un montant approximatif de 1 000 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-320-01-522 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-163

6.3 Demande d'aide financière à Mme Claire Samson, députée de la circonscription d'Iberville, pour des travaux d'infrastructure de voirie à effectuer sur le chemin du Vide

Considérant que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir prévoit effectuer des travaux d'infrastructures de voirie sur le chemin du Vide;

Considérant qu'il y a lieu de demander une aide financière à notre députée de la circonscription d'Iberville, car nous estimons que ces travaux seront de l'ordre de 150 000 \$ incluant les honoraires professionnels;

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** de demander à Mme Claire Samson, députée de la circonscription d'Iberville, une aide financière afin de pouvoir exécuter des travaux d'infrastructure de voirie sur le chemin du Vide, et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-164

6.4 Achat d'équipements pour les travaux publics

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'acheter de l'équipement pour les travaux publics tel que soumis par Mme Maryse Robidas, responsable des services techniques, urbanisme et environnement, d'affecter un montant de 655,34 \$ au budget 2017 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-165

7.1 Adoption du *Règlement numéro 489-17 amendant le Règlement numéro 481-17 afin de modifier la répartition à des fins de taxation*

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le règlement 481-17 pour les travaux d'entretien dans la Branche 56 de la Rivière Sud-Ouest, afin de modifier la répartition aux propriétaires des immeubles intéressés, concernant la tarification sur la base de la superficie des immeubles situés dans le bassin de drainage et qui bénéficient de ces travaux;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** d'adopter le *Règlement numéro 489-17 amendant le Règlement numéro 481-17 afin de modifier la répartition à des fins de taxation.*
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Règlement numéro 489-17 amendant le
Règlement numéro 481-17 afin de
modifier la répartition à des fins de
taxation

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le règlement 481-17 pour les travaux d'entretien dans la Branche 56 de la Rivière Sud-Ouest, afin de modifier la répartition aux propriétaires des immeubles intéressés, concernant la tarification sur la base de la superficie des immeubles situés dans le bassin de drainage et qui bénéficient de ces travaux;

Considérant qu'avis de motion portant le numéro 17-04-144 a été régulièrement donné le 24 avril 2017;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** d'adopter le présent règlement, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement remplace l'article 3 du Règlement numéro 481-17 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans la Branche 56 de la Rivière Sud-Ouest par ce qui suit :

« ARTICLE 3

La tarification basée sur la superficie drainée des immeubles intéressés s'appliquant aux travaux d'entretien dans la Branche 56 de la Rivière Sud-Ouest est fixée à 165,8813 \$ l'hectare. »

ARTICLE 3

Par le présent règlement, l'Annexe A du *Règlement numéro 481-17* est remplacée par l'Annexe A-1 incluse dans le présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Résolution 17-05-166

7.2 Demande de soumissions publiques pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** :

- D'approuver les documents d'appel d'offres « Travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées », préparés par la firme d'ingénieurs-conseils Les services EXP inc.;
- De demander des soumissions publiques par le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Constructo;
- De nommer Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme responsable de l'appel d'offres conformément à la *Politique de gestion contractuelle* de la Municipalité;

Il est également **résolu** que les soumissions soient reçues jusqu'à 11 h, heure locale, le 31 mai 2017 au bureau municipal, situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour être ouvertes publiquement par Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, au même endroit, au même jour et à la même heure.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-167

7.3 Mandat à Les services EXP inc. pour les études préliminaires de mise à niveau du réservoir d'eau potable et du poste de pompage des eaux usées dans le cadre de TECQ

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de mandater la firme d'ingénieurs Les services EXP inc. pour exécuter les études préliminaires de mise à niveau du réservoir d'eau potable et du poste de pompage des eaux usées au coût total de 14 831,78 \$ taxes applicables incluses, dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-168

7.4 Mandat à l'heure à Les services EXP inc. pour des études préliminaires dans le cadre de TECQ

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de mandater la firme d'ingénieurs Les services EXP inc. pour exécuter certaines études préliminaires pour un coût maximal de 4 000 \$ dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-169

9.1 Adoption du Règlement numéro 484-17 intitulé « *Plan d'urbanisme révisé de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir* »

Considérant que des changements majeurs sont survenus au cours des dernières années en matière d'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne les nouvelles orientations gouvernementales relatives à la gestion de l'urbanisation et au développement durable;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir entend se doter d'un nouveau plan d'urbanisme afin que celui-ci soit mieux adapté à ces nouvelles réalités ainsi qu'aux enjeux actuels et à venir en matière d'aménagement et de développement du territoire;

Considérant que le plan d'urbanisme se veut un outil de réflexion et de décision, visant à poursuivre les efforts de la Municipalité dans l'amélioration du cadre de vie de tous les résidents;

Considérant que suite à l'entrée en vigueur de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Rouville, toute Municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à son plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance à celui-ci;

Considérant qu'en vertu de l'article 110.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une Municipalité peut procéder à la révision de son plan d'urbanisme passé un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur de son premier plan d'urbanisme;

Considérant que le Conseil municipal a tenu, le 6 février 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu du projet de règlement constituant le plan d'urbanisme et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement portant le numéro 17-04-130 a été régulièrement donné lors de la séance du Conseil municipal tenue le 3 avril 2017, conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** d'adopter le Règlement numéro 484-17 *Plan d'urbanisme révisé de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-170

9.2 Adoption du Règlement numéro 485-17 intitulé « *Règlement d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir* »

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir entend se prévaloir des pouvoirs prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettant le remplacement des règlements de zonage et de lotissement dans le cadre d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme;

Considérant que le règlement d'urbanisme, qui regroupe les pouvoirs dévolus par la loi en ce qui concerne le zonage, le lotissement, la construction, les conditions d'émission des permis et l'administration des permis et certificats, est le principal outil réglementaire permettant la mise en oeuvre des orientations d'aménagement inscrites au plan d'urbanisme;

Considérant que le règlement d'urbanisme permet de traduire sur le territoire municipal les principales préoccupations en matière d'aménagement;

Considérant que la mise à jour du règlement d'urbanisme se veut un outil mieux adapté aux caractéristiques actuelles du milieu;

Considérant que suite à l'entrée en vigueur de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Rouville toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à son règlement d'urbanisme afin d'assurer la concordance à celui-ci;

Considérant que le Conseil municipal a tenu, le 6 février 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu du projet de règlement d'urbanisme et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement portant le numéro 17-04-131 a été régulièrement donné lors de la séance du Conseil municipal tenue le 3 avril 2017, conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** d'adopter le Règlement numéro 485-17 *Règlement d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-171

10.1 Embauche du personnel pour le camp de jour 2017

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'engager le personnel suivant pour le camp de jour 2017 :

- **Audrey Malette, coordonnatrice;**
- **Mathieu Tétreault, animateur et service de garde;**
- **Anne-Marie Côté, animatrice et service de garde;**
- **Arianne Labonté, animatrice et service de garde;**
- **Maude Turcotte, animatrice et service de garde;**
- **À déterminer, animatrice et service de garde.**

Il est également **résolu** que la rémunération est prévue dans un document établissant les salaires.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-172

10.2 Fête de la Famille 2017

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** d'autoriser les dépenses pour la Fête de la famille 2017 telles que présentées dans le rapport de M. François Bonin, coordonnateur aux loisirs, et d'engager les dépenses aux activités du poste budgétaire 02-701-60-000.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-173

10.3 Construction d'une scène permanente au Parc Noël-Dubé dans le cadre de TECQ

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** :

- De procéder à l'achat d'une structure en acier galvanisée de la compagnie DCE soudure industrielle, au montant de 17 441,71 \$ taxes applicables incluses, qui servira à la fabrication d'une scène permanente au Parc Noël-Dubé et tel que présenté dans sa soumission datée du 1^{er} mai 2017;
- De mandater Construction Frédéric Brunelle inc. pour la construction de cette scène au montant de 11 116,47 \$ taxes applicables incluses et telle que présentée dans sa soumission datée du 1^{er} mai 2017.

Il est également **résolu** que cette dépense est admissible dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* dans une proportion maximale de 20 % de l'enveloppe allouée à la Municipalité sans contrainte de priorité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-174

10.4 Demande d'autorisation du Club de vélo Explo Tour, pour utilisation du stationnement dans la rue des Loisirs dans le cadre de la randonnée à vélo du 30 mai 2017

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'autoriser le Club de vélo Explo Tour pour l'utilisation du stationnement dans la rue des Loisirs dans le cadre de la randonnée à vélo du dimanche 30 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-175

10.5 Demande de soumissions par invitations pour des travaux au Centre communautaire Charles-D'Auteuil (2^e appel)

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** :

- D'approuver les documents d'appel d'offres révisés « Travaux de rénovation au Centre communautaire Charles-D'Auteuil », préparés par Mme Pierrette Gendron, directrice générale ainsi que par M. Julien Lanthier, architecte et par MM. Ivan Alexis Villanueva Escudero et Terry Lavoie, ingénieurs;

- De demander des soumissions par invitation à au moins deux entrepreneurs;
- De nommer Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme responsable de l'appel d'offres conformément à la *Politique de gestion contractuelle* de la Municipalité;

Il est également **résolu** que les soumissions soient reçues jusqu'à 10 h, heure locale, le 31 mai 2017 au bureau municipal, situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour être ouvertes publiquement par Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, au même endroit, au même jour et à la même heure.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-176

10.6 Mandat à Les consultants SM inc. pour les plans et devis du système de climatisation/chauffage au Centre communautaire Charles-D'Auteuil

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de mandater la firme d'ingénieurs Les consultants SM inc. pour préparer les plans et devis d'un système de climatisation/chauffage au Centre communautaire Charles-D'Auteuil au coût de 4 886,44 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2017 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-177

10.7 Rapport final du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017*

Considérant que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017* (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a réalisé un projet pendant la relâche scolaire 2017 dans le cadre du Programme;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** d'approuver le rapport final dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017* et d'autoriser M. Michel Picotte, maire, à le signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 17-05-178

10.8 Mandat à Martel Électrique pour l'ajout d'une minuterie sur l'éclairage au Parc Noël-Dubé

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de mandater Martel Électrique pour fournir et installer une minuterie sur l'éclairage au Parc Noël-Dubé au coût approximatif de 300 \$,

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017

d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-50-701 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 17-05-179

13 Clôture de la séance

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière